

CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 29 avril 2024
Procès-verbal

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

" " présents : 10

" " absents excusés : 5

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 avril 2024

Présents : BOULVAIS David, CARO Fabrice, DIABAT Françoise, TREGARO Nicolas, BESNARD Daniel, FLOQUET Freddy, LE SOURD Michel, RICHARD Magali, TATTEVIN Gilles, TOMMERAY Magali

Absents excusés : ETIENNE Brigitte, GICQUEL Céline, GUILLAUME Guénnolé, JUIN Patrice, MAUGUIN Armandine

Secrétaire de séance : RICHARD Magali

Pouvoirs : ETIENNE Brigitte donne pouvoir à TREGARO Nicolas

GICQUEL Céline donne pouvoir à DIABAT Françoise

GUILLAUME Guénnolé donne pouvoir à BOULVAIS David

JUIN Patrice donne pouvoir à LE SOURD Michel

MAUGUIN Armandine donne pouvoir à RICHARD Magali



Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 10 membres sont présents, le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal du 29 mars dernier

Les conseillers municipaux valident le procès-verbal du 29 mars dernier

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L 5211-1 et L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil Municipal désigne Magali RICHARD en tant que secrétaire de séance

I-Attribution des lots du marché « Maison des Assistantes Maternelles »

La consultation des entreprises a été effectuée dans le cadre d'une procédure de Marché à procédure adaptée. Les offres étaient à déposer pour le 11 avril.

Après analyse des offres par le cabinet d'architecte BLEHER, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les entreprises suivantes, et autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Lot	Désignation	Entreprises retenues	Montant HT	Montant TTC
1	Terrassements Généraux – VRD – Espaces Verts	LE LUHERN (Bohal)	37 165.85	44 599.02
2	Démolitions - Désamiantage	SOTRAMA (Lorient)	87 437.71	104 925.25
4	Charpente Bois	THETIOT (Val d'Oust)	21 811.70	26 174.04
12	Électricité	GERGAUD (Redon)	46 094.11	55 312.93
13	Plomberie Sanitaires – Chauffage - Ventilation	MAHÉ Jean(Plumelec)	57 061.40	68 473.68

Pour les autres lots, il est décidé d'attendre afin de pouvoir lancer une négociation ou de relancer la consultation

Lot	Désignation
3	Gros-Œuvre - Enduit
5	Couverture - Zinguerie
6	Étanchéité
7	Menuiseries Extérieures Bois
8	Menuiseries Intérieures Bois - Agencement
9	Cloisons Sèches - Isolation
10	Chapes – Sols Souples - Faïence
11	Peinture - Nettoyage

**L'un des riverains de ce projet de Maison des Assistantes Maternelles émet quelques réserves et a rencontré le Maire afin de lui en faire part :*

- 1- Conserver le rhododendron
- 2- L'escalier devra être en colimaçon
- 3- Revoir le positionnement de la pompe à chaleur
- 4- Les poubelles ne devront pas être sur le côté
- 5- Il souhaite récupérer une surface actuellement propriété de la commune (parcelle communale AB 229) + un accès de 6m vers sa parcelle AB 230.

Les membres du conseil municipal étudieront ces demandes lors d'un prochain conseil municipal.

2-Proposition de vente de terrains

Par acte en date du 26 mars 2024 auprès du notaire, Maître DREAN GUIGNARD, de PLUMELEC, la commune est devenue propriétaire des parcelles AB 55 (maison) et AB 60 situées chemin des écoliers. (Acquisition au prix de 5000 €)

Mr Florian ETIENNE, a fait une proposition d'achat à la commune pour acquérir :

Ab 55 (avec maison)

AB 57

AB 60

Et une partie des parcelles AB 253 et AB 255

Soit une surface totale d'environ 300/350 m²

Son projet est de rénover la maison existante, et de rénover la ruine en pierres. Is souhaite ainsi mettre en location 2 logements.

Il a fait une offre à 15 000 €

Le bornage sera effectué par la commune pour un montant de 2 349.60 € TTC, dans le cadre de l'aménagement de ce secteur en vue de la réalisation du futur lotissement.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent le Maire ou son représentant à vendre les parcelles listées ci-dessus, à Monsieur Florian ETIENNE au prix de 15 000 €. Les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur.

3-Questions et informations diverses

*Commémoration le samedi 11 mai à 11H30

*Invitation à l'inauguration de la MAM de Guégon – le samedi 1^{er} juin à 11H00

4-Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'en l'application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil Municipal (dépenses inférieures à 8 000 € HT) :

-dévis électricité boucherie 2 761.86 € HT 3 314.23 € TTC
-convention MAO 56 énergies – projet photovoltaïque local technique 4 000 € HT
-Bléher PC buvette 2 100 € Ht – 2 520 TTC
-Bornage ch des écolier (projet revente) 1 958 € HT – 2 349.60 € TTC

Délibérations numérotées de 1 à 4

Fin de séance à 20H25

1	Attribution des lots du marché MAM	Approuvé
2	Vente de terrains	Approuvé
3	Questions et informations diverses	
4	Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire	

Le Maire et le secrétaire de séance ont signé :

Nom et prénom	Signature	Nom et prénom	Signature
BOULVAIS David		RICHARD Magali	